



Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06
Date: 3 Septembre 2007

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit :

M. le juge Adrian Fulford, juge président
Mme la juge Elizabeth Odio Benito
M. le juge René Blattmann

Greffier :

M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c/Thomas LUBANGA DYILO**

Public

**Avis de la Défense de son intention d'ajouter un élément à l'agenda des points
devants être traités lors de l'audience de mise en état du 4 septembre 2007**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo
Mme Fatou Bensouda
M. Ekkehard Withopf

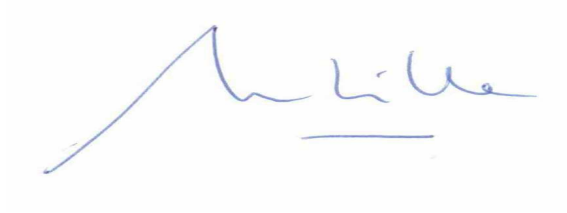
**Le conseil des victimes a/001/06 to
a/003/06 et a/0105/06**

M. Luc Walley
M. Franck Mulenda
Mme Carine Bapita Buyangandu

Le conseil de la Défense

Me Catherine Mabilie
Me Marc Desalliers
Me Caroline Buteau
Mme Sandra D'Angelo

1. En date du 18 juillet 2007, la Chambre de Première Instance I invitait les parties à soumettre leurs conclusions sur certaines questions devant être tranchées à un stade précoce de la procédure;
2. Suite à la *Réponse de la Défense à cette invitation de la Chambre de Première Instance I à soumettre des conclusions sur les questions devant être tranchées à un stade précoce des procédures*, datée du 7 août 2007, la Chambre de Première instance I a suspendu jusqu'au 4 septembre 2007 l'échéancier proposé aux parties le 18 juillet 2007, afin que des directives puissent être émises sur un nouvel échéancier;
3. Le paragraphe 4 de l'invitation de la Chambre du 18 juillet 2007 prévoyait que la liste des sujets y figurant n'était pas exhaustive, mais qu'elle visait plutôt à permettre d'aborder les sujets nécessitant une solution à un stade préliminaire des procédures;
4. Or, la Défense souhaite aviser la Chambre de Première Instance I qu'elle entend soulever la question des difficultés rencontrées pour la désignation du co-conseil de la Défense;
5. Le conseil de la Défense, Me Catherine Mabilie, a en effet amorcé, vers milieu du mois de juillet 2007, des démarches afin de désigner Me Jean-Marie Biju-Duval comme co-conseil de la Défense dans le présent dossier, mais ces démarches n'ont toujours pas permis d'aboutir à une réponse définitive, ce qui a pour effet de priver la Défense de ressources importantes pour la préparation de son dossier;
6. En conséquence de ce qui précède, la Défense souhaite ajouter la question de la désignation de Me Biju-Duval à titre de co-conseil de la défense aux points devant être discutés lors de l'audience de mise en état du 4 septembre 2007.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mabile', is positioned above a horizontal line.

Catherine Mabile
Conseil de la Défense

Fait le 3 Septembre 2007

À La Haye